qu'ils s'aperçoivent tous que seul le Divin Rédempteur peut régler les multiples et formidables problèmes de l'heure présente. Qu'ils se rendent compte que c'est Dieu seul, source de la vérité et de la vie, qui donne la clarté céleste aux esprits enténébrés et la force suffisante

aux volontés hésitantes et paresseuses.

Sans Lui on ne peut rien faire. Lui seul peut diriger vers la justice les éléments les plus opposés et les pacifier dans l'amour. Lui seul peut conduire au honheur éternel les esprits des hommes qu'Il unit par les liens de la fraternité. Avec foi, amour et confiance, adressons donc à Lui notre prière. Qu'Il regarde avec indulgence, spécialement au cours de cette Année sainte, l'humanité torturée par tant de malheurs, frappée par tant de craintes et par les flots de tant de discordes. Et comme il apaisa jadis de Son geste divin, la tempête aussitôt calmée, qu'Il apaise également aujourd'hui les tempêtes humaines.

Que soient révélés par Sa Lumière les mensonges des méchants, que soit humiliée l'arrogance hautaine des orgueilleux; que les riches soient portés à la justice, à la générosité, à la charité; que les pauvres et les malheureux prennent comme modèle la famille de Nazareth qui, elle aussi, se procura le pain par son travail quotidien; que ceux enfin qui ont le gouvernement des affaires publiques se convainquent qu'il n'y a pas de bases sociales plus solides que l'enseignement chrétien et la garantie de la liberté de l'Eglise.

Nous désirons, Vénérables Frères, que vous le fassiez connaître aux fidèles confiés à vos soins et que vous les exhortiez à prier avec ferveur

le Seigneur avec Nous.

Dans la confiance que tous correspondront volontiers avec amour à Nos exhortations, Nous accordons de tout cœur à chacun de vous et tous vos fidèles Notre Bénédiction apostolique, gage de Notre bienveillance et présage des célestes faveurs.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 12 mars de l'année 1950,

de Notre Pontificat la douzième.

PIE XII, Pape.

* *

Pour répondre au désir du Souverain Pontife, nous demandons à MM. les Curés et Aumôniers de réciter à la fin de chaque messe trois Pater, trois Ave, trois Gloria Patri le dimanche 26 mars, aux intentions fixées par l'encyclique.

A. Oger, vicaire capitulaire.

Service solennel pour S. Exc. Mgr Costes

Nous rappelons que le service solennel pour le repos de l'âme de S. Exc. Mgr Costes aura lieu le mardi 28 mars prochain, à 10 heures, dans l'église Cathédrale. Voici l'ordre de placement à la Cathédrale :

1º Au centre du transept, devant la sainte Table, du côté de l'Evangile, les autorités civiles ; du côté de l'Epître, les autorités militaires ;

2º Dans le bras du transept qui se trouve par rapport au maîtreautel, du côté de l'Evangile : devant les autels, les communautés religieuses (dix religieuses au maximum par congrégation) ; dans le même bras du transept, près de l'autel de la Sainte Vierge, de sainte